
Bonnes feuilles

LIVRE BLANC
SUR LES
PRÉJUDICES
SUBIS
LORS DES
ATTENTATS

LE PRÉJUDICE SPÉCIFIQUE
D'ANGOISSE DES VICTIMES DIRECTES

LE PRÉJUDICE SPÉCIFIQUE
D'ATTENTE ET D'INQUIÉTUDE DES PROCHES

DOCUMENT PRÉSENTÉ
PAR LE GROUPE DE CONTACT DES
AVOCATS DE VICTIMES DU TERRORISME

Pourquoi un livre blanc ?

Chacun connaît le retentissement national des attentats du 13 novembre 2015.

Des dispositifs spécifiques ont été mis en place pour faciliter la prise en charge médicale et sociale des victimes du terrorisme.

Ces victimes sont également titulaires d'un droit à participer à la procédure pénale et à obtenir la réparation intégrale de leurs dommages corporels, qui incluent les atteintes psychiques de tous ordres.

Or, si ces droits font l'objet d'un consensus apparent, leur effectivité est menacée par la difficulté des institutions à appréhender les situations personnelles compte tenu de leur nombre et de leur gravité.

Plus que jamais, une défense individuelle de chaque victime est indispensable.

Comme avocats nous croyons que la défense des droits de chaque personne ne peut s'enfermer dans un système de prise en charge associative ou institutionnelle, aussi performant et dévoué soit-il.

Mais cette défense individuelle n'exclut pas, bien au contraire, la nécessité d'agir ensemble pour les victimes lorsque leurs intérêts sont communs. C'est la raison pour laquelle les avocats de nombreuses victimes ont souhaité entrer en contact et travailler ensemble afin d'assurer la meilleure défense possible de leurs clients sur les sujets d'intérêts communs.

Des rencontres mensuelles d'avocats réunis en groupe de contact, ainsi que de multiples échanges complémentaires à ces groupes, permettent aujourd'hui un retour d'expérience et un partage de compétences significatif sur les dossiers des victimes d'attentats.

Une étude a ainsi été menée par un groupe de plus de 170 avocats dont la liste est ici reproduite. Elle porte sur la description et l'évaluation juridique des atteintes subies par les victimes directes et par leurs proches durant les attentats.

Elle est entièrement et uniquement consacrée à deux types de préjudices :

Le préjudice d'angoisse subi lors des attentats par les personnes présentes sur les lieux

Le préjudice d'attente et d'inquiétude subi par leurs proches pendant les attentats et dans leurs suites immédiates.

Elle ne porte pas sur les autres préjudices, aussi bien temporaires que permanents, patrimoniaux ou extrapatrimoniaux, que peuvent subir les victimes d'attentats et leurs proches également appelés victimes par ricochet.

Elle devra nécessairement être complétée pour chaque victime par une évaluation individuelle intégrant les particularités induites par la nature terroriste de l'événement.

Mais elle constitue un premier socle de réflexion destiné à élever le débat indemnitaire au niveau des enjeux révélés par des événements d'une ampleur et d'une intensité inédite.

Angoisse et attentat

L'attentat est par nature un évènement traumatique collectif définissable, à l'instar des accidents collectifs, comme « *un évènement funeste, brutal, instantané et ponctuel, à l'origine d'une destruction humaine ou matérielle concernant un certain nombre de victimes dans un même temps et un même lieu et nécessitant par son ampleur ou son impact la mise en œuvre de moyens spécifiques* »⁽¹⁾.

Du fait de l'acte terroriste, « *la victime va brusquement quitter une réalité banale, pour se retrouver plongée dans un univers apocalyptique, évocateur de véritables «scènes de guerre», sans avoir, à aucun moment imaginé la réalisation de ce risque* »⁽²⁾.

Cette dimension collective du fait terroriste doit être appréhendée à plusieurs échelles.

Au plan national, elle se caractérise notamment par l'émoi de tout un peuple sidéré par l'évènement, ce qui déclenche notamment une réaction politique menée en urgence et amplifiée par le retentissement médiatique.

Au plan familial, amical et associatif, la dimension collective se caractérise par la multitude de cercles de victimes touchées.

Peu de victimes sont uniquement des victimes directes. Elles sont très souvent aussi des victimes appartenant à un groupe et ainsi touchées par ricochets potentiellement multiples.

En effet, la plupart d'entre elles s'inséraient lors des faits dans une communauté familiale, amicale, locale, musicale, sportive, professionnelle ou encore de loisirs partagés. Peu de victimes se trouvaient sur les lieux des attentats à titre strictement individuel.

Au-delà même des groupes constitués, le spectateur individuel du Bataclan ou le consommateur isolé d'une terrasse aspirait également à retrouver une communauté déterminée : celle des amateurs d'un style musical ou d'un art de vivre parisien dans un établissement convivial.

Par ailleurs, les attaques de groupe ont eu pour effet instantané de créer une nouvelle communauté, celle des victimes de ce traumatisme commun et inouï, ayant partagé ensemble l'effroi de l'évènement et de ses conséquences immédiates.

Le fait d'affronter ensemble des situations exceptionnelles (se trouver confiné dans des loges, sous-plafonds, couloirs, escaliers, décombres de terrasse ou salle de restaurant, etc.) a généré une multiplicité de traumatismes subis du fait des atteintes portées aux autres victimes.

S'il n'est pas possible, pour une raison de simplification évidente, de considérer que chaque victime directe est nécessairement une victime par ricochet de toutes les autres, il conviendra néanmoins d'intégrer au préjudice d'angoisse cette dimension collective propre aux évènements de novembre 2015.

Ces critères, ajoutés à beaucoup d'autres, ont été confrontés aux dernières données du droit des catastrophes pour proposer une méthodologie indemnitaire des préjudices d'angoisse.

⁽¹⁾ Tribunal Correctionnel, Thonon-les-Bains, 26 juin 2013, N° 683/2013

⁽²⁾ Gazette du Palais - Edition spécialisée - 23 au 25 février 2014 - n°54 à 56 - Fiche pratique p°18 par Me LIENHARD et Me BIBAL.

Paroles de victimes

Laura 26 ans :

« J'ai tout de suite été atteinte par un projectile au niveau du bras gauche en premier, cela a provoqué ma chute. Alors que je me trouvais au sol au milieu de mes amies, j'entendais ce type qui rafalait. En fait, au sol, nous essayions de nous protéger au mieux les unes avec les autres. »

« Les secours ont effectué un premier tri en fonction de l'urgence, nous étions véritablement les uns sur les autres blessés au niveau de la terrasse. J'ai vu une fille qui avait une balle au niveau de la tête, je ne sais pas si celle-ci était décédée ou non, en tout cas elle était inconsciente. En fait, j'ai détourné mon regard de cette vision d'horreur. »

Marie 22 ans :

« Je prends successivement la balle dans le bras gauche et celle dans la jambe droite. Ça pue la chair grillée, l'odeur des explosifs, du cramé. Je me souviens de l'électricité qui saute et des vitres du restaurant qui explosent sur nous. Il n'y a plus un seul bruit, à croire qu'on est vraiment tous morts. Je n'ose pas bouger car je ne suis pas sûre qu'ils soient partis. »

« J'ai la tête posée sur la cuisse d'une femme. Quand je tourne ma tête à droite je vois sa chair et son genou explosés, je vois l'intérieur de sa jambe en fait. »

Olivia 43 ans :

« J'étais recouverte par beaucoup de gens et là j'ai entendu des rafales de tirs, très secs, très froids et interminables, dans un silence de mort. Pas un cri, pas un bruit. (...) J'ai vu Xavier à terre, j'ai vu son visage, ses yeux ouverts et la mare de sang autour de son visage. Il était mort. J'ai également vu

le visage d'un garçon que je ne connais pas, le visage arraché. Il était à genoux, figé. (...) Le garçon a essayé de se relever mais les tirs ont repris, toujours avec les rafales, mais avec une même longueur de tirs. C'est passé tout près car j'ai ressenti un impact à ma droite. C'est tombé sur un corps à ma droite. »

« Je me suis déconnectée, fermée, je n'ai pas voulu voir ce qui se passait. (...) J'ai fait la morte pendant 5 minutes. (...) J'ai de nouveau fait la morte. »

Isabelle 48 ans :

« Il doit être 23h30, je ne sais plus le temps s'est arrêté. Je commence à devenir hystérique, panique en larmes je n'arrive plus à me contrôler car moi je sais au plus profond de moi qu'il est arrivé quelque chose de grave à ma fille. »

« Ma tête va exploser l'angoisse est trop forte je me sens très mal je dirais même partir, la terre se dérobe sous mes pieds je n'en peux plus, il faut que j'entende ma fille je veux la voir. Plus personne ne peut me raisonner me calmer, j'hurle, je pleure, j'imagine déjà le pire. »

Charlotte 23 ans :

« Par hasard, on a retrouvé Jean, qui était sorti avant nous mais que ne retrouvait pas Floriane, ni Jonathan. On restait dans les alentours, puis on a entendu des coups de feu à l'extérieur (...). On n'avait toujours pas de nouvelles de Jonathan (...) C'est une fois rentrés chez nous qu'on a eu des nouvelles de Jonathan, par sa femme, qui nous a annoncé qu'il avait été retrouvé mort dans la fosse. »

Pour une raison de confidentialité les noms des victimes et des personnes citées ont été modifiés et certains détails susceptibles de les identifier ont été supprimés.

Avocats ayant participé aux travaux du groupe de Contact

Elisa Aboucaya, Elodie Abraham, Myriam Abric-Faucher, Laurence Acquaviva, Arlette Adoner, Marie-Eléonore Afonso, Delhia Aknine, Thomas Amico, Amélie Ancey, Jérôme Andrei, Marie-Caroline Ardoin Saint-Amand, Philippe Assor, Françoise Assus-Juttner, Xavier Autain, Charlotte Baillot, Laurent Barone, Sophie Behanzin, Sébastien Béna, Géraldine Berger-Stenger, Audrey Bernard, Claudine Bernfeld, Daniel Bernfeld, Frédéric Bibal, Pascale Billing, Aurore Boissy, Chantal Bonnard, Mathieu Bourgeois, Edouard Bourgin, So-Ah Boyadjian, Florence Boyer, Laure Bracquemont, Marie-Laure de Buhren, Marie Burguburu, Bernard Caben, Anne Canetti-Senlier, Clémentine Casalis, Antoine Casubolo Ferro, Catherine Chabanne, Olivia Chalus-Pénochet, Emilie Chandler, Cécile Chaumeau, Mathilde Chauvin de la Roche, Gérard Chemla, Hélène Christidis, Stéphanie Christin, Virginie Claoue-Heylliard, Agnès Clément, Joseph Cohen-Sabban, François Conus, Christine Corbin-Deschanel, Aurélie Costa, Sophie Coupry, Aurélie Coviaux, Elsa Crozatier, Aurélie Dalmasso, Françoise Davideau, Dorothee Deburghraeve, Benoit Decrette, Léon Del Forno, Aurélie Delhaye, Anne-Sophie Derôme, Florent Desarnauts, Constance Dewavrin, Claire Doubriez, Solange Doumic, Emmanuelle Dubrey, Emilie Duret, Claudette El Eini, Aurélie Eustache, Théophile Faure-Cachard, Stéphanie Férot, Nathalie Ferrant, Margareth Fixler, Solveig Fraisse, Marie Freret, Elena Gantzer, Nicolas Gemsa, Manon Giampieri, Frédérique Giffard, Nina Goldenberg, Orphée Grosjean, Charlotte Gunka, Emmanuelle Guyon, Valérie Harif, Lucie Hauffray, Joseph Hazan, Dan Hazan, Sophie Hebert, Nicole Helfenberger, Georges Holleaux, Gwenaëlle Honoré, Yves Hudina, Cyril Irrmann, Calvin Job, Marc Jobert, Claire Jolibois, Claire Josserand-Schmidt, Valentine Juttner, Françoise Konopny Regensberg, Jérémie Kreps, Sacha Lanquette, Claire Latouche, Rémy Le Bonnois, Paul Le Fèvre, Christophe Le Grontec, Kyum Lee, Emmanuelle Lemoine, Stéphanie Léon, Anne-Lise Lerioux, Michelle Liccioni, Laurent-Franck Lienard, Claude Lienhard, Marion Lissot, Erwan Lorvellec, Lalla Louvet, Samia Maktouf, Hippolyte Marquetty, Didier Maruani, Diane Massenet, Julie Maupeu, Catherine Meimon Nisenbaum, Pascale Meimon Saada, Nadine Mélin, Olivier Merlin, Marie Mescam, Hugues de Metz-Pazzis, Serge Money, Thibault de Montbrial, Olivier Morice, Olivier Moughli, Sophie Moutot Noce, Sophie Müh, Sandrine Norguet, Cosima Ouhoun, David Père, Lucie Perrois, Timothée Phélizon, Maud Picquet, Charlotte Plantin, Marc Pleger, Marc-Alexandre Prevost-Ibi, Laurence Renard, Anaïs Renelier, Sophie Rey-Gascon, Clélia Richard, Raphaël Richemond, Aude Rimailho, Pamela Robertiere, Marine Rogé, Astrid Ronzel, Frédéric Roussel, Anne-France Roux, Philippe Sarda, Yann-Erwin Schamschula, Elodie Schortgen, Vinciane de Sigy, Denis Smadja, Aurélie Soria, Philippe Stepniewski, Catherine Szwarc, Denis Tailly-Eschenlohr, Daphné Tapinos, Isabelle Teste, Julie Thomas, Sylvie Topaloff, Valérie Trorial, Véronique Truong, Sebastian Van Teslaar, Alix de Vasselot, Marion Vergne, Alexandre Vermynck, Emilie Vernhet Lamoly, Clémence Witt, Dabbia Zegout.
